

déclaré jeudi qu'il répondrait à la question quand il reviendrait à la Chambre. Peut-il le faire maintenant?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur. Voici la réponse. Le Canada paie le traitement ainsi que les indemnités normalement versées aux fonctionnaires du ministère de la Défense nationale en poste à l'étranger. Bien entendu, nous faisons aussi les frais du transport aller retour des observateurs canadiens au Nigéria. Pendant le séjour des observateurs dans ce pays, les autorités nigérianes paient le logement et les repas de l'équipe, dont elles assurent aussi le transport, bien que, sauf erreur, nous soyons prêts à fournir le transport si les observateurs le demandent. Ces dispositions s'appliquent, je crois, tant aux observateurs canadiens qu'aux nationaux d'autres pays faisant partie de l'équipe. On a fixé à \$36 par mois la valeur du logement et des repas et ce montant est déduit des indemnités versées aux officiers.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme on a déclaré que les observateurs internationaux admis au Nigéria n'ont pu avoir accès à la région avoisinant la piste d'atterrissage d'Uli où se trouve peut-être la plus forte concentration de réfugiés, le ministre est-il disposé à affirmer que les observateurs sont autorisés à se rendre n'importe où dans l'ex-Biafra ou se fonde-t-il simplement sur le fait que les observateurs n'ont formulé aucune plainte?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je suppose, comme le chef de l'opposition, je l'espère, qu'à titre de bons citoyens canadiens, nos observateurs sont aussi désireux de connaître la situation et d'en faire rapport aux Canadiens et au monde entier que nous le serions nous-mêmes.

M. Brewin: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A-t-on signalé au ministre que l'équipe d'observateurs des Nations Unies a déclaré qu'elle n'a pu se rendre nulle part sauf dans le voisinage des troupes et que ses rapports jusqu'ici n'ont aucune signification?

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant.

LA CITOYENNETÉ

LA RÉDUCTION DE LA PÉRIODE DE CINQ ANNÉES DE RÉSIDENCE

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question

[M. Nystrom.]

au secrétaire d'État? Elle découle d'un intérêt grandissant des personnes dûment établies au Canada à l'égard du droit de vote et du droit à la citoyenneté. Le ministre songe-t-il à présenter une modification à la loi sur la citoyenneté canadienne en vue de réduire la période obligatoire de cinq années de résidence maintenant en vigueur?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, cette question fait partie de l'étude préliminaire à la publication d'un Livre blanc sur la citoyenneté.

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

LE CONGÉDIEMENT D'EMPLOYÉS—LES DROITS AFFÉRENTS À L'USAGE DES FILMS

[Traduction]

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État? Peut-il dire maintenant, à propos de la question des prix de location imposés par l'Office national du film, quelles bibliothèques et autres institutions éducatives ont demandé à se retirer?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je ne peux pas encore donner une réponse finale à ce sujet, en dépit du fait que la réponse à la question marquée d'un astérisque exposait les faits tels qu'ils m'ont été appris par l'Office national du film. Mais, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, cette question a fait l'objet, à la demande du Commissaire de l'Office national du film, d'une étude par une personne impartiale, que j'ai désignée à cette fin. Le rapport a été remis au Commissaire de l'Office national du film, qui me l'a ensuite fait parvenir. On est en train de le traduire en anglais et je comprends, d'après des conversations que j'ai eues avec le Commissaire de l'Office national du film, qu'il désire rendre publics certaines remarques et certains commentaires, en même temps que le rapport lui-même, ce qui ne devrait guère tarder.

[Traduction]

M. Jack Marshall (Humber-St-George-St-Barbe): Une question complémentaire au secrétaire d'État, monsieur l'Orateur. Comme les droits exigés pour les films de l'Office national du film causent de graves ennuis à Terre-Neuve, où les gens ne peuvent pas se permettre de les verser, et comme plusieurs milliers d'étudiants se voient ainsi refuser le droit à cette méthode d'enseignement, le ministre fera-t-il enquête sur cet état de choses et exonérera-t-il du versement de ces frais les régions qui n'ont pas les moyens de les acquitter?